

ENTREPRISE



[Entreprise \ Pratiques commerciales \ Produits](#)

Des exploitant bretons réclament une traçabilité du granit

Fragilisés par la concurrence étrangère, des exploitants bretons de granit demandent le soutien des collectivités locales et l'instauration d'une forme de traçabilité de leurs produits qui permettraient aux élus de choisir l'origine du granit qu'ils commandent.

Depuis plusieurs semaines les professionnels bretons de la filière granit alertent les autorités sur la concurrence croissante qu'exercent plusieurs producteurs étrangers sur le marché français. Les écarts de salaires entre la France et la Chine, l'Inde ou le Brésil, permettent à ces trois derniers pays d'exporter vers l'hexagone un granit vendu de 30 à 50% moins cher que le granit breton. Conséquence, les " granitiers " bretons perdent des parts de marché et dans les trois derniers mois, 120 salariés sur les 1600 que compte la filière bretonne (5600 pour l'ensemble de la France) auraient été licenciés.

" *Nous ne sommes pas opposés à cette concurrence*, prévient Valérie Couellan, la présidente de l'Union régionale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem), qui représente les professionnels de la filière. *Notre démarche vise à obtenir davantage de transparence vis-à-vis des élus*". Selon elle, lorsqu'une collectivité locale mène des travaux d'aménagement de la voirie, la provenance des matériaux est rarement mentionnée par les entreprises de travaux publics. " *Certains chantiers ne délivrent pas d'attestation, ou des attestations imprécises, voire annoncent poser du granit breton alors qu'il provient de Chine*". En réclamant une forme de traçabilité, les professionnels espèrent donner aux élus un outil pour privilégier - s'ils le désirent - les commandes auprès d'entreprises locales, donc défendre leurs emplois. Cette idée se heurte toutefois au Code des marchés publics, souligne Philippe Herrou, le chef de service ouvrage d'art et gestion routière au Conseil général d'Ille-et-Vilaine. De fait, une collectivité ne peut exiger l'utilisation de granit breton. " *La seule solution c'est de l'acheter nous mêmes et de le fournir au poseur*", confie Marcel Guidecoq, maire de la commune de Beaucé.

Outre la question de la transparence, les syndicats mettent l'accent sur les conditions de travail dans les pays d'origine de certains granits. Citant les statistiques du Bureau international du travail (BIT), ils soulignent qu'en 1997 les pays exportateurs de granit totalisaient 2,5 millions d'enfants casseurs de pierres âgés de 5 à 14 ans. " *Au-delà de la question du travail des enfants, il me semble que l'on pourrait de toute façon se soucier du niveau de salaire de leurs parents*", observe Valérie Couellan. Contacté, le BIT précise ne disposer d'aucune statistique concernant spécifiquement la filière du granit. Jean-Luc Hennebel dirige lui la société Pelé, premier opérateur français en monument funéraire avec 15% de parts de marché. Installée en Bretagne, elle n'y exploite pas de carrière mais importe du granit venu du Brésil, de Scandinavie, d'Inde, de Chine et d'Afrique du sud. " *Quand je visite les usines de nos fournisseurs en Inde ou en Chine, je vois des gens qui travaillent pieds nus. Je vois parfois travailler des enfants de 14 ans, à l'image de ce qui pouvait se faire en France il y a trente ans, dit-il. En revanche je n'ai jamais vu travailler d'enfants de huit ans*". Lui se dit tout disposé à négocier avec ses fournisseurs la mise en place d'une charte sur les conditions de travail. " *Ils l'accepteront sans problème et l'appliqueront. Mais, prévient-il, nous ne pouvons pas débarquer et imposer les standards occidentaux de production dans un pays dont la culture n'est pas la nôtre*".

Walter Bouvais

Mis en ligne le : 05/03/2003

© 2009 Novethic - Tous droits réservés